

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1833

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 48.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une telle disposition est trop intrusive.